

Charte du visiteur

les bonnes pratiques !



Clinique
Saint Antoine

Pour pouvoir remplir nos missions de service public, d'accueil et de soins, la clinique et le personnel doivent pouvoir être assurés de votre part d'un légitime et strict respect des recommandations suivantes :

-1-

Ne pas entraver le bon fonctionnement des services pour l'organisation des soins, traitements et examens en respectant les consignes des médecins et du personnel.



-2-

Participer à la bonne gestion du dossier administratif en présentant les attestations de prise en charge et en réglant le cas échéant les frais restant à charge.



-3-

Etre courtois et respecter les personnels.



-4-

Ne pas déranger les autres usagers, respecter les horaires et le nombre de visiteurs autorisés. Eviter les conversations bruyantes.



-5-

Respecter les règles d'hygiène hospitalière.



-6-

Ne pas apporter de nourriture extérieure dans l'établissement.



-7-

Ne pas dégrader les locaux, matériels et espaces mis à disposition du public.



-8-

Appliquer les consignes non-fumeur (y compris vapotage), de sécurité incendie, de stationnement.



-9-

Ne pas utiliser les portables dans l'enceinte de l'établissement.



-10-

Sont rigoureusement interdits les boissons alcoolisées, les aliments périssables et les substances toxiques.



-11-

Les fleurs et les animaux sont interdits.



Merci

En cas de manquement grave à ces règles ou en cas de menaces, de violences, de voies de fait, d'injures, de diffamation ou d'outrage à l'encontre de son personnel, la clinique se réserve le droit de prononcer des mesures d'exclusion, de déposer plainte ou d'intenter une action en justice.